

Etat de partage pour sortir d'une indivision

Par **cid**, le **05/02/2010** à **11:44**

Bonjour,

J'ai construit en 2008/2009 une maison d'habitation de deux appartements avec un membre de ma famille. La maison se répartit comme suit :

- un appartement au rdc (habité par le membre de ma famille)
- un appartement au 1er étage (en locatif, je perçois les loyer)

Nous n'avons pas créé de SCI, nous sommes donc dans un schéma d'indivision. Chacun est propriétaire de 50% de l'ouvrage.

A la fin de la construction nous avons fait faire l'Etat Descriptif de Division.

Aujourd'hui, nous voulons tous deux sortir de ce schéma d'indivision de façon à pouvoir vendre les lots d'habitations séparément.

Le notaire nous a expliqué qu'il fallait faire un état de partage et a estimé ce coût à 5 000 euros. J'imagine que ce montant correspond au frais d'acte ...

Au regard de la simplicité de notre dossier, je trouve ce montant prohibitif.

Quelqu'un a une idée si le prix annoncé par mon notaire répond à la réalité de ce type de dossier ?

Cordialement,